

La laïcité au collège

Source documents : lelivresscolaire.fr

P'tit blog de Segpa



Nos idées avant de commencer...



La laïcité au collège

Comment la **laïcité** s'applique-t-elle au collège ?

En vous aidant de la **charte de la laïcité**, vous allez résoudre quelques cas pratiques.

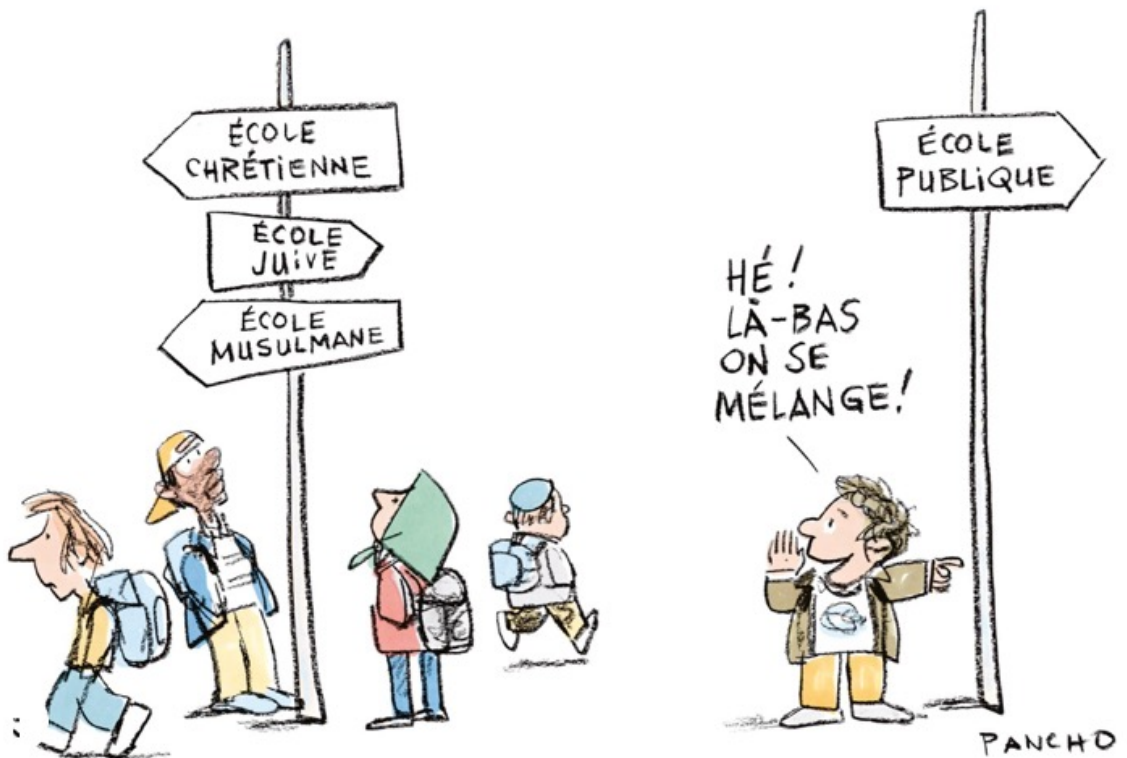
N'oubliez pas de citer les articles concernés et d'expliquer vos réponses !



Avant le départ

Pour commencer, expliquez pourquoi la laïcité est importante à l'école, à l'aide du document.

La laïcité à l'école



Dessin de Pancho, 2013.

1) Décrivez le dessin.

2) Pour le dessinateur, quelle est la différence entre l'école publique et les autres écoles ?



À vos arguments !

En groupe, choisissez un cas pratique et cherchez dans la Charte de la laïcité l'article qui correspond.

Discutez-en ensemble et préparez votre explication, appuyée sur des extraits précis.

Cas n° 1 : Un professeur organise la visite d'une cathédrale pour découvrir l'art des vitraux. Un élève peut-il refuser d'y aller pour des raisons religieuses ?

Cas n° 2 : Une élève de troisième explique à son professeur d'EPS qu'elle souhaiterait mettre son voile sur le trajet du gymnase. En a-t-elle le droit ?

Cas n° 3 : En cours de français, le professeur lit un texte sur l'athéisme. Peut-il discuter avec ses élèves de ses propres convictions religieuses ?

Cas n° 4 : Cette année, Kippour et l'Aïd ont lieu le même jour. Plusieurs élèves sont absents à l'occasion de ces fêtes religieuses importantes. En ont-ils le droit ?

Cas n° 5 : Nicolas souhaite proposer un exposé à son professeur d'histoire sur les chrétiens dans l'Empire romain. Mais peut-il parler de religion en classe ?

1 | La France est une **République indivisible, laïque, démocratique et sociale**. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

2 | La République laïque organise la **séparation des religions et de l'État**. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.

• • LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE • •

3 | La laïcité garantit la **liberté de conscience** à tous. **Chacun est libre de croire ou de ne pas croire**. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

4 | La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la **liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous** dans le souci de l'intérêt général.

5 | La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.

CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

6 | La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle **protège de tout prosélytisme et de toute pression** qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.

7 | La laïcité assure aux élèves l'accès à **une culture commune et partagée**.

8 | La laïcité permet l'exercice de la **liberté d'expression** des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

9 | La laïcité implique le **rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations**, garantit l'**égalité entre les filles et les garçons** et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

10 | Il appartient à tous les personnels de **transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité**, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.

11 | Les personnels ont un **devoir de stricte neutralité** : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

• • L'ÉCOLE EST LAÏQUE • •

12 | Les enseignements sont **laïques**. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, **aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique**. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.

13 | Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.

14 | Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. **Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit**.

15 | Par leurs réflexions et leurs activités, **les élèves contribuent à faire vivre la laïcité** au sein de leur établissement.



ministère
éducation
nationale



1 | La France est une **République indivisible, laïque, démocratique et sociale**. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

2 | La République laïque organise **la séparation des religions et de l'État**. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.

3 | La laïcité garantit **la liberté de conscience** à tous. **Chacun est libre de croire ou de ne pas croire**. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

4 | La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant **la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous** dans le souci de l'intérêt général.

5 | La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.

6 | La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. **Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression** qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.

7 | La laïcité assure aux élèves l'accès à **une culture commune et partagée.**

8 | La laïcité permet l'exercice de **la liberté d'expression** des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

9 | La laïcité implique **le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations**, garantit **l'égalité entre les filles et les garçons** et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

10 | Il appartient à tous les personnels de **transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité**, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.

11 | Les personnels ont un **devoir de stricte neutralité** : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

12 | Les enseignements sont **laïques**. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, **aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique**.
Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.

13 | Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.

14 | Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. **Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.**

15 | Par leurs réflexions et leurs activités, **les élèves contribuent à faire vivre la laïcité** au sein de leur établissement.

Les règles du débat

Chacun a droit à la parole.

Toute parole doit être argumentée.

Chaque élève est responsable de ce qu'il dit.

La priorité de parole est donnée à celui qui n'a pas encore parlé.



Autoévaluation du débat

	Je ne l'ai pas fait	Je peux encore progresser	Je suis satisfait
✓ J'ai pris la parole	☐	☐	☐
✓ J'ai demandé la parole	☐	☐	☐
✓ J'ai parlé distinctement	☐	☐	☐
✓ J'ai regardé les autres quand je parlais	☐	☐	☐
✓ J'ai écouté mes camarades	☐	☐	☐
✓ J'ai apporté un argument nouveau	☐	☐	☐
✓ J'ai utilisé un exemple précis	☐	☐	☐
✓ J'ai exprimé un avis personnel	☐	☐	☐

Vocabulaire

La charte de la laïcité : qui présente les de la à respecter dans certains lieux (établissements , services publics).

La laïcité : principe de des et de l'. la laïcité est un qui permet le

La tolérance : à accepter et à des , des sentiments et des manières d'agir des siennes.

Vocabulaire

La charte de la laïcité : texte qui présente les valeurs de la laïcité à respecter dans certains lieux publics (établissements scolaires, services publics).

La laïcité : principe de séparation des Églises et de l'État. la laïcité est un principe qui permet le vivre-ensemble.

La tolérance : capacité à accepter et à respecter des idées, des sentiments et des manières d'agir différentes des siennes.